

HARMONISATION DE LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS : SUITE & FIN !



*Conférence de Presse > Mardi 13 décembre 2022 - 11h
Saumur Agglopropreté-Kyrielle / 201 Bd Jean Moulin 49400 SAUMUR*

COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS :

Le chantier d'harmonisation du service à l'échelle de l'Agglomération Saumur Val de Loire prend fin

L'HISTOIRE DU PROJET...



Jusqu'au 31 décembre 2019, les déchets sur le territoire de l'agglomération étaient gérés par 5 structures différentes : 4 syndicats et l'Agglomération Saumur Val de Loire, qui confiait l'exploitation et l'animation à la SPL Saumur Agglopropreté. L'organisation des services, les modalités de tri et la fiscalité étaient donc différentes sur ces 5 territoires.

Unaniment, les élus ont souhaité homogénéiser cette situation afin de rendre ce service public équitable pour toutes et tous, en tous lieux sur le territoire. Ainsi, un vaste processus d'harmonisation dans la gestion et dans la collecte des déchets a été entrepris dès le 2 janvier 2020. Au 2 janvier 2023, et après 2 phases de modifications des modalités de collecte des déchets, les habitants de l'agglomération bénéficieront enfin d'un même service avec un interlocuteur unique : Kyrielle. Ce nom de marque, déposé par l'Agglomération Saumur Val de Loire, a été créé en 2020, afin que tous les usagers, puissent partir sur une nouvelle base de communication.



2017

- Réunions de concertation avec les syndicats et état des lieux des pratiques.
- Définition du niveau de service souhaité.

2018

- Vote d'une délibération fixant les modalités de cette harmonisation :
- Etudes sur l'harmonisation et sur la fiscalité.
- Gestion reprise par la CASVL* sur l'ensemble du territoire, avec un contrat d'exploitation et d'animation avec la SPL Saumur Agglopropreté.
- Organisation du service pour les différents flux : ordures ménagères, emballages, papiers...
- Démarrage au 1^{er} janvier 2020

2019

Adoption de la fiscalité, calage du calendrier, organisation de l'harmonisation.

2020

Mise en place du service (secteur Nord).

2021

Harmonisation du service sur les secteurs Saumur et Sud.

2022

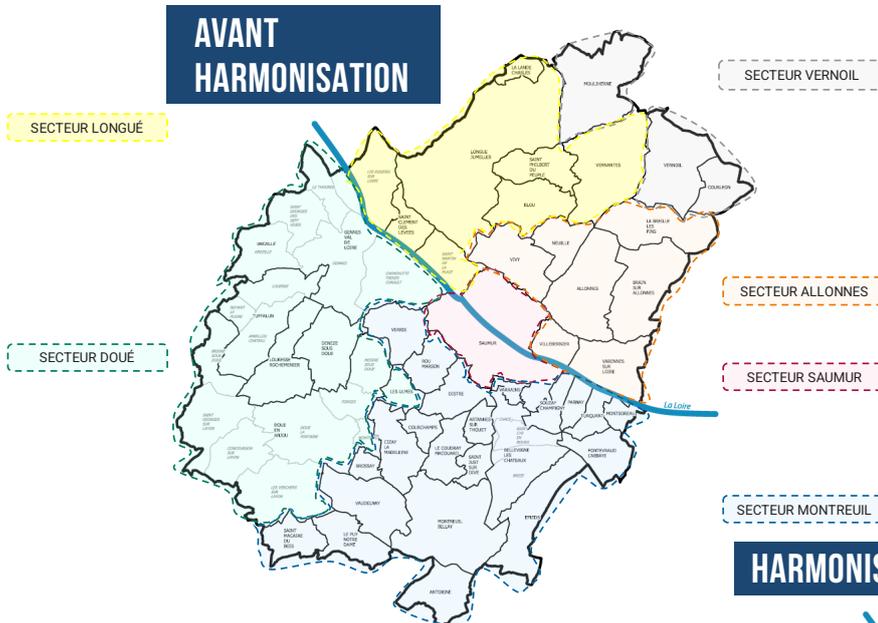
Harmonisation du service sur le secteur Ouest (avec maintien des prestataires en place pour la collecte porte à porte et bas de quai déchèteries).

2023

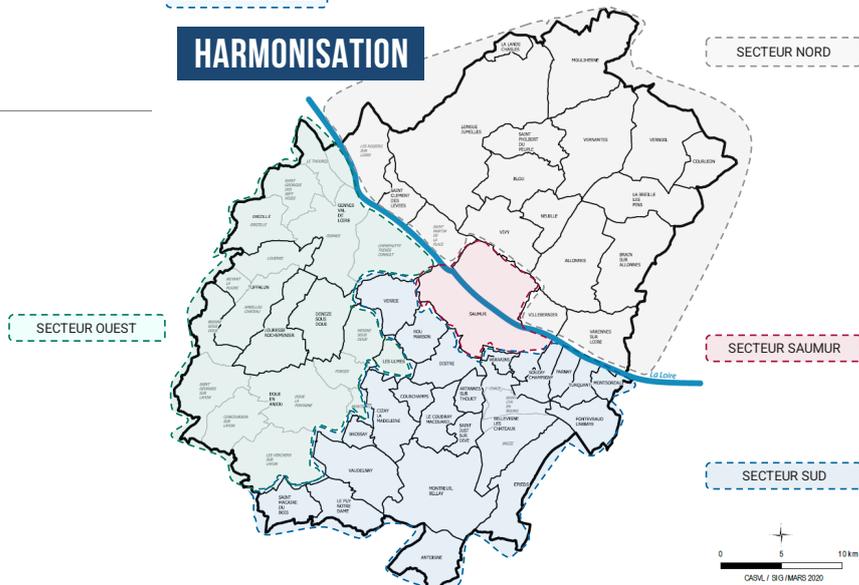
Gestion par Saumur Agglopropreté (Kyrielle) de l'intégralité du service déchets optimisé sur tout le territoire

*Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire

AVANT HARMONISATION



HARMONISATION



ZOOM SECTEUR NORD...

Le schéma de collecte **mis en place en 2020** pour ce secteur est :

- La collecte des emballages et ordures ménagères en bac
- Une fréquence de collecte alternant chaque semaine entre ordures ménagères et emballages.
- L'extension des consignes de tri.

Afin que chaque foyer (environ 6 500) soit doté de 2 bacs, un pour les ordures ménagères et un pour les emballages, selon une grille de dotation en fonction de la composition du foyer, Kyrielle a fait l'acquisition de plus de 13 000 bacs.

La prestation de distribution a été effectuée par la société ESE, sur 6 semaines avec 7 agents.

91 % des foyers ont été dotés au 31 décembre 2019. Le reste de la distribution a été assurée par la SPL par des permanences et en partenariat avec les municipalités.

ZOOM SECTEURS SUD & SAUMUR...

La fréquence de collecte a été **modifiée en 2021** pour le secteur Sud ainsi que pour la Ville de Saumur de la manière suivante :

- Une fréquence de collecte alternant chaque semaine entre ordures ménagères et emballages pour le secteur Sud et pour les communes associées de Saumur, ainsi que pour certains quartiers pavillonnaires de Saumur (Hauts Quartiers, Violettes).
- Maintien d'une collecte hebdomadaire des ordures ménagères dans des quartiers de Saumur plus densément peuplés (Nantilly, Les Ponts, Saint Louis et Delessert) et certaines artères des communes associées, et passage à une collecte tous les 15 jours pour les emballages.
- Maintien de deux collectes pour les ordures ménagères et une collecte pour les emballages par semaine dans l'hypercentre de Saumur.

ZOOM SECTEUR OUEST

En 2023, Kyrielle reprend la gestion en régie (en direct) de ce territoire, déléguée jusqu'alors à un prestataire.

A partir de 2023, la collecte sera réalisée en alternance chaque semaine entre ordures ménagères et emballages, et non plus simultanément tous les 15 jours par les agents de Kyrielle.

La collecte des bacs se fera manuellement et non plus via un bras mécanisé

LES DÉCHÈTERIES

Depuis 2020, Kyrielle récupère progressivement la gestion des déchèteries du secteur nord (Allonnes, Longué-Jumelles, Vernantes) et du secteur ouest (Doué-en-Anjou / Gennes-Val-de-Loire). Le « parc » passant de 3 à 8 déchèteries, une étude a été déclenchée en 2020 pour optimiser ce service auprès des usagers. Celle-ci comportait 3 axes de travail :



- Assurer un service public de qualité et optimisé pour les différents usagers
- Augmenter la valorisation matière des déchets produits
- Contribuer à la réduction de la production de déchets ménagers et assimilés

Concrètement, les horaires ont été repensés pour une meilleure complémentarité d'ouverture sur les déchèteries hors de Saumur, la signalétique a été refaite, de nouveaux flux peuvent être acceptés (briques plâtrières, rembourrages, vêtements, linge de maison, chaussures, bouchons en liège, en plastique, fournitures scolaires, collecte ponctuelle d'extincteurs...), ouverture d'une zone de gratuité sur Longué-Jumelles, les collectes ponctuelles d'amiante sont passées de 2 à 3 campagnes par an.

Les déchets des professionnels sont admis dans les 7 déchèteries (sur 8) : Allonnes, Longué-Jumelles, Montreuil-Bellay, Saumur, Doué-en-Anjou, Gennes-Val-de-Loire et Vernantes... avec une facturation sur les déchets non recyclables.

L'idée maîtresse étant d'offrir un service le plus identique possible sur l'ensemble des déchèteries. Des mises en conformité et sécurité ont été pratiquées sur les déchèteries de Montreuil-Bellay, Vernantes, Longué-Jumelles et Allonnes...

Enfin, le choix des élus s'est porté sur le maintien d'un accès libre (sans contrôle par carte), à l'ensemble des déchèteries.



HARMONISATION FISCALE : LE CHOIX DE LA TEOM SUR LE TERRITOIRE

Afin de financer la collecte des déchets ménagers, les collectivités territoriales ont le choix entre plusieurs dispositifs prévus par la loi. Deux dispositifs sont utilisés en France : la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM).

Le choix de l'un ou l'autre dispositif relève d'une décision politique. En 2019, Le Conseil Communautaire de l'Agglomération Saumur Val de Loire a décidé selon les préconisations d'un bureau d'études, d'instaurer la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

LA COMMUNICATION

Ces changements successifs et profonds ne pouvaient se faire sans une communication adaptée car ils touchent 100% des foyers du territoire.

Articles de Presse, lancement de la nouvelle application Kyrielle, informations sur les réseaux sociaux et le site Internet www.saumur-agglopropre.fr, lettres d'informations et calendriers de collecte livrés dans les boîtes aux lettres ont été entrepris et intensifiés. La gestion du standard téléphonique pendant les périodes charnières a également été renforcée.

L'HARMONISATION EN CHIFFRES

CONSTAT

52% des bacs seulement étaient présentés à la collecte hebdomadaire et sur ces 52% de bacs présentés, seuls 45% d'entre eux étaient remplis à 100%... d'où le choix d'une collecte chaque semaine en alternance.

ACHAT DES BACS & DISTRIBUTION

2019 : 350 000€ HT*

2021 : 865 000 € HT*

*Dont 20 000 € HT pour la communication et la location de locaux pour le stockage.

PARC DE BACS

en 2019 : 23 278

en 2020 : 51 773

en 2021 : 69 326

EMBALLAGES COLLECTÉS

+19%

en 2021

par rapport à 2020

...Grâce à la collecte des emballages en bac et à l'extension des consignes de tri dans les secteurs Sud et Saumur.

ZOOM 2023

Le plan d'harmonisation du service déchets des particuliers arrive à son terme. En effet, au 2 janvier 2023, Kyrielle assurera en direct la collecte en porte-à-porte sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire. Afin d'inclure le secteur Ouest (Doué-en-Anjou, Gennes Val de Loire, Tuffalun, Dénezé-sous-Doué, Les Ulmes, Louresse-Rochemenier), les « tournées » ont dû être retravaillées, entraînant des changements pour la majorité des communes.

A compter du 2 janvier, selon la commune ou la ville de résidence, **chaque foyer sera concerné par au moins 1 de ces 3 changements.**



CHANGEMENT DU JOUR DE COLLECTE ET/OU D'ALTERNANCE DE FLUX ORDURES MÉNAGÈRES / EMBALLAGES



JOUR FÉRIÉ : HARMONISATION DE LA RÈGLE DE REPORT DE COLLECTE



REPRISE DE LA GESTION DES COLLECTES DU SECTEUR OUEST PAR KYRIELLE



#CHANGEMENT DU JOUR DE COLLECTE DES BACS

Voici exhaustivement les jours de collecte des communes de l'Agglomération Saumur Val de Loire en 2023 :

LUNDI → ANTOIGNÉ | CHÊNEHUTTE-TRÈVES-CUNAUT | ÉPIEDS (SAUF BIZAY) | GENNES | MONTREUIL-BELLAY
LES ROSIERS-SUR-LOIRE | S^T-JUST-SUR-DIVE | S^T-CLÉMENT-DES-LEVÉES

MARDI → CONCOURSON-SUR-LAYON | LONGUÉ (HORS JUMELLES) | PARNAY | SOUZAY-CHAMPIGNY
S^T-GEORGES-SUR-LAYON | TURQUANT | AMBILLOU-CHÂTEAU | BRIGNÉ | FONTEVRAUD L'ABBAYE | MONTSOREAU
VARRAINS

MERCREDI → BLOU | LA BREILLE-LES-PINS | MOULIHERNE | NEUILLÉ | S^T-PHILBERT-DU-PEUPLE | BELLEVIGNE-
LES-CHÂTEAUX | DOUÉ-LA-FONTAINE ÉPIEDS (UNIQUEMENT BIZAY) | S^T-MARTIN-DE-LA-PLACE | VIVY

JEUDI → DÉNEZÉ-SOUS-DOUÉ | DISTRÉ | FORGES | MEIGNÉ | ROU-MARSON | S^T-GEORGES-DES-SEPT-VOIES
LE THOUREIL | LES ULMES | VERRIE | BROSSAY | COURLÉON | GRÉZILLÉ | JUMELLES (HORS LONGUÉ)
LA LANDE-CHASLES LOUERRE | NOYANT-LA-PLAINE | LE PUY-NOTRE-DAME | VAUDELNAY | VERNANTES | Vernoil-
LE-FOURRIER

VENDREDI → ALLONNES | LOURESSE-ROCHEMENIER | VILLEBERNIER | ARTANNES-SUR-THOUET | BRAIN-SUR-
ALLONNES | CIZAY-LA-MADELEINE | LE COUDRAY-MACOUARD | COURCHAMPS | MONTFORT | S^T-MACAIRE-DU-BOIS
VARENNES-SUR-LOIRE | LES VERCHERS-SUR-LAYON

Les communes qui ne changent pas de jour de collecte sont :

Allonnes, Brain-sur-Allonnes, Courléon, Epieds (sauf Bizay), Fontevraud-l'Abbaye, Le Puy-Notre-Dame, Les Rosiers-sur-Loire, Longué (hors Jumelles), Montreuil-Bellay, Montsoreau, Parnay, Saumur, S^t-Just-sur-Dive, Souzay-Champigny, Turquant, Varennes-sur-Loire, Vaudelnay, Vernantes, Vernoil-le-Fourrier et Villebernier.

#HARMONISATION DE LA RÈGLE DE REPORT DE COLLECTE DES BACS EN CAS DE JOUR FÉRIÉ

À partir de janvier 2023, toutes les collectes sont décalées d'une journée à partir du jour férié et cela jusqu'au samedi. Les jours de collectes, les dates reports pour jours fériés sont indiqués dans le calendrier de la collecte qui est actuellement en cours de distribution dans les boîtes aux lettres des habitants. L'appli Kyrielle et le site Internet www.saumur-aggloproprete.fr offrent également ces informations.

#RÉCUPÉRATION DE LA COLLECTE DU SECTEUR OUEST

Le contrat missionnant l'entreprise Brangeon pour la collecte des bacs du secteur ouest arrive à terme au 31 décembre 2022. Ce prestataire de l'ancien SMITOM Sud Saumurois a continué d'assurer la collecte en 2022. L'harmonisation du service prendra effet à compter du 2 janvier 2023 lorsque Saumur Agglopropreté réalisera la collecte en porte-à-porte avec ses propres moyens, notamment des agents au lieu d'un bras mécanisé. A noter également que Kyrielle continue d'exploiter le centre de transfert de Doué-la-Fontaine pour limiter au maximum les kilomètres et la consommation de carburant.



Les objectifs fixés par les élus de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire en 2020 se concrétiseront en 2023. Ils permettront ainsi :

- ✓ d'homogénéiser les modalités de collecte sur l'ensemble du territoire à savoir une collecte d'ordures ménagères en alternance avec une collecte d'emballages.
- ✓ de réduire les coûts en optimisant les moyens alloués sur les 66 communes desservies.
- ✓ de mieux valoriser les emballages grâce à l'extension des consignes de tri, tout en réduisant le poids de la poubelle « tout venant ».
- ✓ d'accéder plus facilement aux déchèteries, et de trier plus de flux.

Sur le territoire, d'autres défis restent à relever en matière de « mieux trier », pour mieux valoriser et limiter le poids des poubelles des habitants. Également, les modes de consommation sont au cœur des préoccupations. Sur ces deux sujets, Kyrielle accompagne les usagers dans leurs gestes du quotidien (compostage, broyage de branches, gobelets réutilisables, kit plogging, commerces Zéro Déchet, gourmet bag, ateliers de co-réparation du Saumurois, zones de gratuité...).

Une vaste campagne de d'affichage a débuté en octobre pour sensibiliser les usagers :

- au tri du papier
- à la nécessité de trier correctement tous les flux de déchets
- aux modes de consommation
- au réemploi / à la réparation
- au compostage



CONTACT PRESSE

Service Communication

Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire

et Ville de Saumur

jerome.rovira@saumurvaldeloire.fr

06 47 57 83 81